

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 893 du 10 juillet 1953

n° 893

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

10 juillet 1953

Numéro JO

n° 10 du 01/08/1953

Date du numéro

1 août 1953

### TEXTE INTÉGRAL

Les gardes-cerle, dont les noms suivent, percevront la prime de spécialité, pour compter du 1er juillet 1953 : Daher Samatar, Mle 238, 1er classe, policier; Barih Ahmed. Mle 248, 2e classe, policier: Ali Mohamed, Mle 204, 2e classe, policier: Ahmed Ibrahim, Mle 313, 1er classe, policier.